

ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° PM-AC-2026-02-007

Le Maire de Montussan,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande présentée par la société CEPECA, sise 38 route de Lalande à MONTUSSAN (33450), pour la rue Jean WALTON à Montussan (33450) ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du lundi 9 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026, la société CEPECA est autorisée à effectuer des travaux d'extension du réseau électrique le long du SDEEG rue Jean WALTON à Montussan (33450).

ARTICLE 2 :

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

La rue Jean WALTON étant une impasse, un accès sera maintenu pendant toute la durée des travaux pour les riverains ainsi que pour les services de secours.

ARTICLE 4 :

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.



MONTUSSAN

ARTICLE 5 :

La réfection de la chaussée touchée par une traversée, devra être particulièrement soignée par une reprise avec une surlargeur **de 1 m de part et d'autre de la fouille**. Elle devra être réfectionnée en calcaire + enrobé (suivant l'état actuel de la route). La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. Il sera repris conformément à l'état actuel. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 8 :

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de Montussan, la Gendarmerie de Carbon-Blanc, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de Saint-Loubès et à la société VEOLIA à Pompignac.

Montussan, le 20 février 2026

Le Maire,



Frédéric DUPIC



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : BLANC Prénom : William
Dénomination : CEPECA Représenté par : M. BLANC
Adresse Numéro : 38 Extension : Route Nom de la voie : De Lalande
Code postal 3 3 4 5 0 Localité : Montussan Pays : France
Téléphone 0 6 2 1 2 0 3 2 1 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : william.blanc @ cepeca.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : rue Nom de la voie : JEAN WALTON
Code postal 3 3 4 5 0 Localité : MONTUSSAN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : extension du réseau électrique BT souterrain pour le compte du SDEEG
Date prévue de début des travaux : 09 03 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 09 03 2026
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Montussan

Fait à : ... Le :

Nom : BLANC Prénom : WILLIAM Qualité : responsable d'affaires

X